

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

**AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE
ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RURALITE
ANNEE 2017**

ENTRE

L'Etat, représenté par la Préfète de la Haute-Saône, Madame Marie-Françoise LECAILLON,
d'une part,

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays Graylois, représenté par son président,
Monsieur Frédéric HENNING,
d'autre part,
dénommés les parties prenantes.

VU le contrat de ruralité du Pays Graylois, signé le 12 juillet 2017, et plus particulièrement
le plan d'actions opérationnel,

VU la convention financière annuelle relative au contrat de ruralité pour l'année 2017 signée
le 12 juillet 2017,

VU le décret n° 2017-1183 du 20 juillet 2017 portant annulation de crédits ,

Les parties prenantes conviennent :

ARTICLE 1 : dans l'**article 3** de la convention financière annuelle relative au contrat de ruralité pour l'année 2017 signée le 12 juillet 2017, remplacer :

« Au titre de l'année budgétaire 2017, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total € HT	Part MO	Part Etat	Part autres financeur
Accès aux services et aux soins	Création d'une maison des services à Chargey-les-Gray	Commune de Chargey-les-Gray	333 017,60 €	176 366,72 € 53 %	140 000 € 42 %	16 650,88 € 5 %
Accès aux services et aux soins	Restructuration de la maison de santé de Dampierre-sur-Salon	Commune de Dampierre-sur-Salon	861 400 €	350 640 € 40 %	344 560 € 40 % 182 141 € - 21 % FSIL ruralité 162 418 – 19 % DETR	Dépt (PACT) 166 200
		TOTAL				

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) « thématique »	FSIL « contrat de ruralité »	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (préciser)
	162 418 €		322 141 €			182 850,88 €

NB. Ces taux et montants sont indiqués à titre prévisionnel et pourront faire l'objet d'un ajustement. »

par :

« Au titre de l'année budgétaire 2017, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total € HT	Part MO	Part Etat	Part autres financeur
Accès aux services et aux soins	Création d'une maison des services à Chargey-les-Gray	Commune de Chargey-les-Gray	333 017,60 €	176 366,72 € 53 %	140 000 € 42 % FSIL ruralité	16 650,88 € 5 %
Accès aux services et aux soins	Restructuration de la maison de santé de Dampierre-sur-Salon	Commune de Dampierre-sur-Salon	861 400 €	350 640 € 40 %	344 560 € 40 % 103 141 € - 12 % FSIL ruralité 241 419 – 28 % DETR	Dépt (PACT) 166 200

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) « thématique »	FSIL « contrat de ruralité »	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (pré- cier)
	241 419 €		243 141 €			182 850,88 €

NB. Ces taux et montants sont indiqués à titre prévisionnel et pourront faire l'objet d'un ajustement. »

ARTICLE 2 : La fiche action 4 jointe en annexe I et relative à la restructuration de la maison de santé de Dampierre-sur-Salon jointe, annule et remplace celle annexée à la convention financière signée le 12 juillet 2017.

ARTICLE 3 : le reste sans changement.

Fait à Vesoul, le **8 SEP. 2017**

Le président pays Graylois,


Frédéric HENNING



La préfète de la Haute-Saône,



Marie-Françoise LECAILLON

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2017

ANNEXE I

FICHE-ACTION N° 4
Annule et remplace la fiche-action n°4 du 12 juillet 2017

INTITULE ACTION	Restructuration de la maison de santé de Dampierre-sur-Salon
Thématique(s) de rattachement	Prioritaire : Accès aux services et aux soins Secondaire(s) : Revitalisation des bourgs-centres Transversale : Transition énergétique et écologique
DESCRIPTIF ACTION	Le groupe médical Pasteur existe depuis 1971. Il regroupait à l'époque 12 professionnels de santé et un laboratoire d'analyse. En 1985, la structure a été agrandie pour permettre l'accueil de nouveaux praticiens. Entre temps, le laboratoire d'analyses a déménagé. Exercent actuellement dans cet espace deux médecins généralistes, deux kinésithérapeutes, un dentiste, deux pédicures, une orthophoniste, une ostéopathe à mi-temps. Une partie de ces professionnels de santé est proche de la retraite. Toutefois, la vétusté actuelle des locaux (mise aux normes, accessibilité...) n'attire pas les nouveaux médecins. La commune de Dampierre a donc décidé de racheter le groupe médical Pasteur afin de réaliser des travaux que le propriétaire actuel n'est pas en mesure de financer. Les objectifs sont d'une part d'améliorer l'isolation du bâtiment et son accessibilité. D'autre part, il s'agit de remettre en état et de moderniser certains espaces pour y accueillir de nouveaux professionnels de santé. Ce projet, élaboré en partenariat avec les professionnels de santé du groupe médical, est en adéquation avec le Contrat Local de Santé porté par le PETR du Pays Graylois.
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Dampierre-sur-Salon
MAITRE D'OEUVRE	Architecte Hervé BOUDIER (Dole)
PARTENAIRES DU PROJET	<u>Partenaires techniques</u> : -Professionnels de santé du groupe médical Pasteur -ARS BFC (via Contrat Local de Santé et la labellisation) <u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, Région (si Effilogis)

LOCALISATION	Dampierre-sur-Salon (20 Avenue Bernard Louvot)
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	-23 mai 2017 : 1ère réunion avec les professionnels, -30 mai 2017 : acte de vente signé, -Fin juin 2017 : 1ère version du projet par l'architecte, -Septembre 2017 : début des travaux, -Juin 2018 : fin des travaux.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	- Nombre de nouveaux praticiens accueillis (dont remplacement de départs à la retraite) sur l'ancien canton, - Accueil de spécialistes pour des consultations avancées.
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	861.400 € HT (soit 1.033.680 € TTC) dont achat du bâtiment : 307.400 € Maîtrise d'œuvre : 45.000 € Bureau de contrôle et SPS : 9.000 € Travaux : 500.000 €
MOYENS HUMAINS	-Secrétaire de Mairie (demandes de subvention, tâches administratives), -Maire (pilotage du projet), -Architecte (via un marché public)
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat (Contrat de Ruralité - DETR) : 344.560 € (103 141 - 12 % FSIL ruralité – 241 419 – 28 % DETR) Europe : / Région : dossier d'éligibilité Effilogis en cours Département (Contrat PACT) : 166.200 € Autres (préciser) : / Autofinancement : 350.640 €

NB. Ces taux et montants sont indiqués à titre prévisionnel et pourront faire l'objet d'un ajustement.